

**COMMUNE DE JUSSY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 02 février 2015 à 20h00

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis de la présidente daté du 21 janvier 2015

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

**ORDRE DU JOUR :**

**Préambule :**

**Manège de la Renfile. Demande d'affectation en zone sportive. Exposé du dossier par les propriétaires et le mandataire.**

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
- 2.Communications du bureau du conseil municipal
- 3.Communications générales du maire et des adjoints
- 4.Zone 30 km/h. Présentation du projet. Détail des coûts. Vote de principe
- 5.Ancienne chapelle. Proposition d'aménagement du 1er étage. Détail des coûts. Vote de principe.
- 6.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours
- 7.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions
- 8.Divers

Séance ouverte à 20h02

Séance levée à 22h45

Présidence de séance : Myriam Rivollet, présidente du conseil municipal

Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire

Anne-Françoise Morel, adjointe

Denis Chenevard, adjoint

Jean Daniel Baud, Sandra Bolzonello, Cyril Bugnon, Patricia Crousaz Pantet, Nicolas Emmenegger, Alain Magistra, Richard McAllister, Louise Martin, Géraldine Mathieu, Philippe Othenin Girard, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusée: Catalina Kauz, conseillère municipale

**Manège de la Renfile. Demande affect.zone sportive.Exposé dossier par propriétaires et mandataire**

Manège de la Renfile.  
Demande affect.zone  
sportive.Exposé  
dossier par  
propriétaires et  
mandataire

4903 Mme la Présidente ouvre cette séance en excusant M. Josef Meyer, maire, retenu à l'ACG, qui nous rejoindra en début de séance, Mme Anne-Françoise Morel adjointe et Mme Catalina Kauz, conseillère municipale. Elle salue Mme Anne-Catherine Pieyre et Monsieur Jean-Guillaume Pieyre propriétaires du manège de la Renfile et Monsieur Fabrice Strobino, architecte, mandataire des propriétaires

M. Strobino présente ses clients et expose leurs motivations à savoir, volonté de développer ce petit joyau afin de lui apporter une croissance mesurée tout en légalisant son implantation. Chaque conseiller reçoit un dossier exposant cette requête en guise de fil rouge à cette présentation. Ce dossier fait partie intégrante de ce procès-verbal.

Mme Sandra Bolzonello s'étonne que ce dossier soit traité au niveau de l'exécutif par un fournisseur local de ce manège. Elle ressent un malaise par rapport à cette situation. Nos interlocuteurs n'ont aucun problème à discuter ce dossier avec d'autres personnes désignées par l'exécutif ou le conseil municipal. M. Strobino rappelle qu'un manège n'est pas légal en zone agricole. M. Pieyre signale que chaque intervention visant à apporter des améliorations est du bricolage. Le fonctionnement est compliqué. Les coûts actuels sont très lourds. La clientèle d'un manège recherche du calme et de l'espace. Ce manège n'est pas une école renchérit-il. Les locataires sont chez nous pour le cadre. Nous ne possédons pas d'espace « Café ». Notre volonté est de présenter un projet simple, d'une faible densité. M. Olivier Sommer affirme qu'un déclassement en zone sportive laisse plus de liberté. Pourquoi ne pas transformer l'existant ? M. Strobino rappelle la volonté des propriétaires de discuter avec l'ensemble des partenaires. Mme Sandra Bolzonello insiste une nouvelle fois pour que ce dossier soit transmis à une personne neutre de l'exécutif.

20h15, arrivée de M. Josef Meyer, maire.

A la question de savoir pourquoi cette installation ne suffit pas avec l'accueil de 35 chevaux il est répondu qu'une rentabilité pourrait être assurée avec 45 pensionnaires. Mme Louise Martin pose des questions sur les divers bâtiments. M. Olivier Sommer rappelle que pour tout déclassement c'est le Grand-Conseil qui est compétent. En effet chaque déclassement est une nouvelle loi lui répond M. Strobino. La demande déposée actuellement est une demande de renseignements rappelle-t-il. Mme Sandra Bolzonello se fait confirmer que les bâtiments dessinés en brun sur les plans sont bien situés en zone agricole. Il est également spécifié que le chemin d'accès devrait être englobé dans le projet d'amélioration du site.

M. Pieyre aurait plaisir à recevoir l'ensemble du conseil municipal pour une visite du manège. Les questions étant épuisées, Mme la Présidente prend congé de nos visiteurs à 20h35.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014**

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

4904 Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 n'apportant aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité avec les remerciements à son auteur.

### **Communications du bureau du conseil municipal**

Communications du bureau du conseil municipal

4905 Aucune communication particulière du bureau du conseil municipal

## Communications générales du maire et des adjoints

Communications  
générales du maire et  
des adjoints

4906 M. Josef, Meyer, Maire.

Tire un bilan positif de la soirée des vœux à la population ainsi que celle organisée pour nos partenaires. Il remercie les conseillers municipaux pour l'aide apportée à la réussite de ces deux manifestations. Il rappelle également que la commune de Jussy a été l'invitée d'honneur des vœux de la commune française de Cranves-Sales.

Les entretiens avec le personnel sont terminés. C'est une plateforme d'échange très ouverte qui favorise un dialogue positif. Ils se sont très bien déroulés.

Statistiques. Le compteur des habitants est toujours bloqué sur 1280. Au niveau du chômage nous relevons 24 personnes, Moyenne annuelle 21 personnes. Au sujet d'Action Trois Chêne Pour l'Emploi 42 visites pour la commune de Jussy en 2014.

Vie locale. Décès de notre doyenne à l'âge de 104 ans. C'était une personne qui ne laissait personne indifférent avec une joie de vivre impressionnante. (Mme Yvonne Dabrit)

Agriculture-Viticulture. Autorisation délivrée à M. Patrick Wegmuller qui a obtenu l'autorisation de planter en vignes la parcelle N°349 de la commune de Jussy d'une surface d'environ 4700m<sup>2</sup> qui appartient à M. Michel Dubouloz.

Commerce local. Une page un peu triste et douloureuse pour notre village. Manifestation organisée en soutien aux employés de la boulangerie de Jussy.

Pompiers. Intervention à la route de Monniaz pour deux accidents le 27.12.2014. Poteaux électriques fauchés par deux véhicules différents. Cette activité est-elle dévolue à notre compagnie ?

Soumission intercommunale pour la levée des déchets des points enterrés. Les soumissions sont ouvertes. Le délai pour le retour a été fixé au 02.03.15. Début de l'activité prévue pour le 01.07.2015.

Parking de la route de Juvigny. L'autorisation a été délivrée. M. Meyer tient à remercier les voisins pour l'arrêt de la procédure d'opposition à cette construction. Il veillera personnellement à intégrer leurs revendications lors de cette construction afin de préserver les propriétés respectives.

Déchetterie enterrée de Lullier. Une lettre d'opposition à cette construction a été adressée par 8 signataires du hameau de Lullier au DALE. Dossier à suivre.

Répartition des tâches entre les communes et le canton. Espoir de voir ce projet aboutir. Le but est de mieux servir le citoyen au moindre coût. Les communes doivent absolument participer à ces discussions.

La commune de Jussy a parrainé 4 bornes qui séparent le canton de Genève du territoire français dans les secteurs de Monniaz et de la Renfile. La fondation « Re-Borne », créée à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération lève des fonds pour permettre la restauration de ce patrimoine. M. Olivier Sommer se demande s'il existe une réelle volonté de les nettoyer. M. Denis Chenevard, adjoint.

Préavis délivré le 23 janvier 2015 à M. Serge Frety, chemin de la Moniasse 12, 1254 Jussy pour transformation et rénovation d'une villa. La commune de Jussy ne délivre aucun préavis pour des travaux déjà exécutés. Elle délivre un préavis favorable pour la peinture des façades mais demande à être consultée pour le choix du coloris

## **Zone 30km/h. Présentation du projet. Détail des coûts. Vote de principe**

Zone 30km/h.  
Présentation du projet.  
Détail des coûts. Vote  
de principe

4907 Zone 30km/h. Mme la présidente passe la parole à M. Jean-Daniel Baud, président de la commission des routes et de la sécurité.

Il rappelle la genèse de ce dossier. La présentation en assemblée communale d'un avant-projet en 2013 qui se voulait une alternative à une route de contournement du village de Jussy. Il rappelle également que la vitesse de 40km/h n'est plus applicable selon la loi dans les localités. Dans le cas d'espèce nous devrions passer à 50 km/h ou à 30 km/h. La pose d'un revêtement phono absorbant est également prévue pour améliorer la quiétude des riverains. Ce projet a été accueilli favorablement par la population. La route de contournement étant refusée assez nettement par l'ensemble de notre population. Il énumère également les nombreuses séances avec le bureau d'ingénieurs et les services de l'Etat. Les travaux en commission. Les concertations avec les milieux agricoles et les riverains du projet. La demande d'autorisation est déposée. Le projet est actuellement en enquête publique. L'autorisation pourrait être délivrée à mi-mars. Le terme du délai de recours est fixé à mi-avril. L'autorisation en force est prévue pour fin avril 2015. Pour répondre à Mme Sandra Bolzonello, la route de Jussy ne fait pas partie du réseau primaire dans la hiérarchie des routes cantonales. M. Josef Meyer prend ensuite la parole et présente les divers aménagements prévus.

Entrée du village avant intersection route du château du Crest. Pose d'un totem, surélevé de 9 cm sur une longueur de 1,80 mètre. Pose de coussins berlinois sur la route du Château du Crest et du chemin des Champs Barbaz. Entrée dans une zone 30km/h pas possible sans la création d'un portique. L'implantation d'un radar qui est prévue sur la route de Jussy ne figure pas sur le plan. En principe les passages piétons n'existent pas dans une telle zone. Négociations en cours sur le sujet pour en conserver une partie. Il est relevé que celui situé devant la mairie est très dangereux car l'utilisateur n'a aucune vision de la circulation qui débouche depuis l'axe venant de Monniaz. Un rehaussement de 9 cm sur une longueur de 1,80 mètre est également prévu devant les propriétés des conjoints Raymond.

Secteur de Château l'Evêque. Un petit trottoir, avec chanfrein, d'une hauteur de 8 cm est prévu le long du mur du temple. La priorité de droite sera applicable au débouché du chemin de la Laiterie. A la sortie du parking des nouveaux immeubles de la route de Jussy 332 un plateau d'une hauteur de 9 cm sera construit. M. Jean-Daniel Baud confirme qu'il s'agit d'obstacles physiques destinés à ralentir les véhicules. Il est confirmé à Mme Sandra Bolzonello qu'aucune des places de parc situées actuellement dans ce secteur ne disparaîtra. Secteur route de Bellebouche. Le coussin berlinois est remplacé par un plateau d'une hauteur de 9 cm, le carrefour avec Château l'Evêque est également surélevé. La priorité de droite sera également applicable. Dossier assez simple dans l'ensemble. Dans le carrefour des Beillans, entrée dans la zone avec une surélévation, dossier ne pose pas de problèmes particuliers. Route de Juvigny. Totem à l'entrée du coussin berlinois. Volonté de sécuriser la sortie pour la propriété des époux Rivollet-Gros. Réflexions en cours sur les places de parcs et le trottoir. Route de Lullier. Porte d'entrée située à la hauteur des Poses Basses. Potelets installés sur

le pont. Route des Beillans. Le bas du chemin de la Laiterie passera en zone 30 km/h. 3 ralentisseurs sous forme de coussins berlinois sont prévus sur cet axe hors des zones d'habitations. Château l'Evêque. Le projet le plus délicat à réaliser. De nombreuses discussions ont été nécessaires avec les riverains. Une plantation d'arbres est prévue. Aménagement avec une bande herbeuse et chemin en tout venant est prévu. Après cette présentation, M. Meyer explique le fonctionnement de ce futur chantier. Nous restons dans l'attente de l'autorisation de construire. Avant d'entreprendre les travaux un marquage provisoire sera effectué au sol et avec des cônes. Le syndicat agricole a mandaté M. Christophe Chenevard afin de tester les mesures prévues. Des discussions s'ouvrent sur une largeur de 3,20m qui serait prévue à 3 endroits selon M. Olivier Sommer. Ce dernier s'étonne que ses remarques n'aient pas été prises en considération. Il rajoute que les oppositions à ce projet vont faire perdre du temps à la commune. Il demande de prendre en compte les remarques émises par les bordiers. M. Josef Meyer assure que le passage des moissonneuses batteuses est assuré sur tous les axes traités. M. Olivier Sommer est d'avis de ne pas accepter ce projet en l'état. Il ne faut pas empêcher l'agriculture de travailler. M. Jean-Daniel Baud demande de faire confiance et d'attendre les plans d'exécution. M. Olivier Sommer rappelle les courriers du syndicat agricole et de l'association des propriétaires de tracteurs. Mme Sandra Bolzonello s'étonne que les maîtres de l'ouvrage n'aient tenu compte des remarques émises avant de déposer ce dossier. M. Olivier Sommer s'inquiète également du parcage des véhicules privés. Au niveau de la signalétique, Mme Sandra Bolzonello aimerait savoir si un visuel est prévu. Elle demande à obtenir un plan d'élévation afin de mieux s'imaginer l'intégration de ce mobilier urbain. Réponse de M. Meyer, non tout est à créer. Les éléments en hauteur prévus sont des totems, des potelets et des arbres. M. Sommer rappelle qu'il ne pourra plus sortir de ses hangars, devant la propriété Aebi. Des discussions très vives s'engagent sur les largeurs prévues entre les potelets ou les autres éléments destinés au ralentissement des véhicules. Pour clore cette présentation M. Meyer rappelle que le budget prévu pour ces travaux est de CHF 300'000.00. CHF 150'000.00 sous forme d'investissement pour les routes communales et le secteur de Bellebouche. CHF 150'000.00 sur les routes cantonales par le compte de fonctionnement. Aucune subvention à recevoir pour ces travaux. Le secteur route cantonale va de l'entrée en dessous du Château du Crest à Monniaz. Mme Louise Martin s'étonne des coûts générés par le secteur de la route Bellebouche. M. Meyer pense que ce prix est peut-être trop élevé. Il s'agit néanmoins de répondre aux exigences de la zone 30 km/h par les divers aménagements prévus. En conclusion, M. Meyer rappelle qu'avant le premier coup de pioche des gabarits seront posés dans les points sensibles avec possibilité de changement d'implantation en fonction de l'activité agricole. Vote de principe. Mme la Présidente reprend la parole et pose la question suivante. Acceptez-vous la création d'une zone 30km/h selon les plans déposés pour un coût estimatif de CHF 300'000.00 environ.\*Par 8 Oui, 2 Non, 1 abstention ce projet est adopté. M. le Maire remercie le conseil municipal pour ce vote favorable et tient à rappeler que le monde agricole doit continuer à pouvoir travailler.

\* Sous réserve des modifications demandées par le syndicat agricole et l'AGPT.

## Ancienne chapelle. Proposition aménagement du 1er étage. Vote de principe

Ancienne chapelle.  
Proposition  
aménagement du 1er  
étage. Vote de principe

4908 M. Denis Chenevard énumère les divers travaux nécessaires à effectuer pour une mise en location de cet objet. Le coût global est de CHF 120'000.00. Le loyer prévu est de CHF 2'475.00 par mois sans les charges pour une surface au 1er étage de 160m<sup>2</sup>. Il fournit également des explications sur un locataire potentiel. Mme Géraldine Mathieu aimerait connaître l'usage des locaux situés au sous-sol. Ces surfaces ont été mises à disposition, gratuitement, au demi de Jussy et à l'Arc Club. Mme Patricia Crousaz Pantet est favorable à une location de ces locaux. M. Jean-Daniel Baud abonde dans son sens et rappelle que cet objet a été acheté pour des projets à développer dans le futur. Si l'horizon se situe dans un espace-temps de 10 ans, il vaut la peine d'investir. Les questions étant épuisées, Mme la présidente passe au vote de principe. Acceptez-vous d'investir un montant de CHF 120'000.00 pour la transformation du local situé au 1er étage de l'ancienne chapelle afin de pouvoir louer cette surface. Par 11  
Oui, à l'unanimité cette proposition est acceptée. \*

\* Sous réserve de trouver un locataire

## Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapports des  
présidents de  
commissions et de  
l'exécutif sur les  
affaires en cours

4909 Travaux Publics et Sécurité, M. Josef Meyer, maire et M. Jean Daniel Baud, président.  
Séance le 12 janvier 2015. Rapport sur la dernière séance sur gestion des déchets. Rappel de la tenue d'un stand à la vogue sur le thème du tri des déchets et distribution de « Sakatri ». Une information devra être effectuée auprès de la population.  
Discussions autour de la déchetterie de Lullier. Discussion autour d'un règlement communal sur les déchets. Voir si la base fournie par le « Gesdec » est adaptable pour la commune de Jussy.  
Parking sur la commune. Attente de la réponse de la fondation pour incorporation des places visiteurs au concept.  
Bâtiments, M. Cyril Bugnon président et M Denis Chenevard, adjoint. Pas eu de nouvelle réunion.  
Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire. Rien à signaler  
Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Aucune communication à faire. Les rentrées fiscales 2014 sont attendues.  
Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Séance 08.01.2015. Le résultat de l'enquête sur les jardins d'enfants en Arve et Lac sera bientôt disponible. Nous attendons le taux d'occupation de ces divers lieux de notre région.  
Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz présidente et M. Denis Chenevard, adjoint. Séance 22.01.2015. Préparation de la sortie à skis des jeunes. Organisation à titre d'essai d'un repas pour les aînés de 75 ans et plus le 27.03.15. Prix CHF 15.00 avec verre de vin et café compris. M. le maire signale une baisse de fréquentation du petit déjeuner des aînés. Préparation 1er août. La commission recherche des volontaires pour la sortie des aînés.

## Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des  
prochaines séances  
pour les commissions

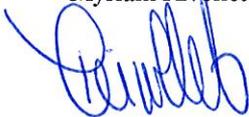
4910 Travaux publics et Sécurité : Doodle  
Bâtiments : 03.02.2015 à 20h00  
Urbanisme : 16.02.2015, 20h00  
Administration: Doodle  
Ecole et sports : Doodle  
Jeunesse et Vie sociale : 24.03.2015, 18h00 avec repas

## Divers

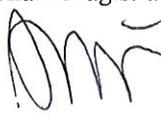
Divers

4911 Des conseillers s'étonnent de la nouvelle présentation de la demande de déclassement du manège de la Renfile de la zone agricole en zone sportive. M. Meyer a estimé que des propriétaires situés sur le territoire de la commune de Jussy ont le droit de s'exprimer devant le conseil municipal. On se doit de rendre une réponse aux questions qui nous sont posées. Mme Sandra Bolzonello souhaite que ce dossier soit traité de manière tout à fait neutre. Le représentant de la commune de Jussy ne devant entretenir aucune relation commerciale avec les demandeurs. Il est également souligné la réduction du projet initial. La recherche d'une mise en conformité par les propriétaires. Pourquoi ne pas suivre ces investisseurs dans cette démarche se demande Mme Louise Martin. Le débat doit s'instaurer. M. Meyer rappelle qu'il a milité auprès des instances cantonales pour une régularisation de l'ensemble des manèges du canton. Le Conseil décide de transmettre de dossier à la commission Urbanisme afin d'obtenir un préavis pour le prochain CM sur ce dossier. Mme Géraldine Mathieu propose que le conseil s'accorde une sortie d'une journée sans les conjoints. Le conseil est favorable à cette démarche. Un Doodle sera préparé afin de trouver la meilleure date. Mme La présidente signale que le bureau de vote pour les élections sera tenu par Mme Louise Martin et M. Jean-Daniel Baud.

La Présidente :  
Myriam Rivollet



Le Vice-Président :  
Alain Magistra



Le Secrétaire :  
René Beaud

